

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

CHRONIQUES D'ARCHÉOLOGIE MAGHRÉBINE

Revue de l'Association historique
et archéologique de Carthage (*AHAC*)

ANNÉE 2022 - 1

TUNIS 2022

Libyen, de Numides et d'Éthiopiens. Ces documents sculptés riches et variés constituent des renseignements précieux sur l'iconographie africaine. Les sculpteurs se sont offerts une véritable érudition ethnographique, mais, habituellement, ils se sont bornés à trois types généraux : le nègre, le Libyen et le Gétule.

Alberto GAVINI, *CIL VIII*, 15017 : Une dédicace votive à Saturne révisée (fig. 38-39)¹⁶⁴.

« Dans le cadre du projet d'inventaire des inscriptions latines de *Thignica* dirigé par Samir Aounallah, de l'Institut National du Patrimoine, et Paola Ruggeri, de l'Università degli Studi di Sassari, une stèle du musée national du Bardo a attiré notre attention. Le sommet triangulaire a complètement disparu ; le champ épigraphique, 17 x 25 cm, dans un cadre rectangulaire, gravé de lettres peu élégantes hautes de 1 à 4 cm. Les lettres des deux dernières lignes sont toutes de petit corps et nettement tassées. En bas, un autel en forme de « signe de Tanit » dans lequel figure un veau regardant vers la gauche. La partie inférieure, grossière, était destinée à être enterrée.

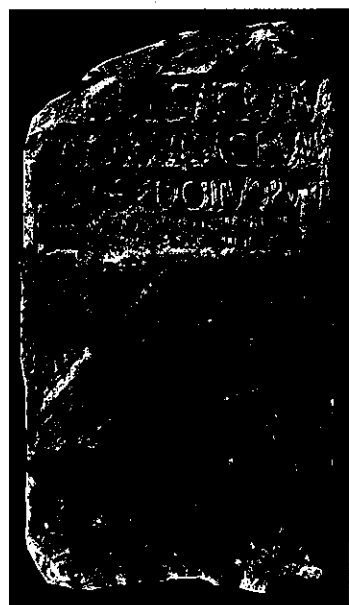


Fig. 38. cl., Ridha Selmi.

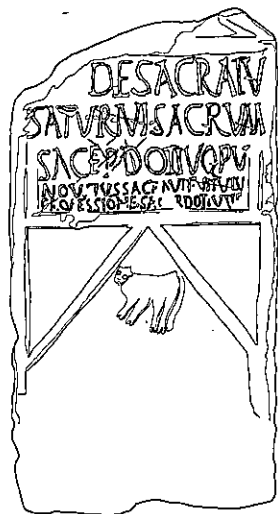


Fig. 39. dessin Salvatore Ganga.

164 Scuola Archeologica Italiana di Cartagine (SAIC).

La stèle a été lue par Ph. Berger et R. Cagnat, et M. Leglay¹⁶⁵.

- Lecture de Ph. Berger et R. Cagnat (1889) :

[---] SACRATV(m ?)

SATVRNI SACRVM

(ob) SACE[r]DOTIV(m) Q(uintus) PV-

[l]laenus ?...I]VS SACRAVIT VI[---]I

[---] SAC[e]RDO[---].

- Lecture de M. Le Glay (1961) :

[---]O DE SACRATV(m)

SATVRNI SACRVM

(ob) sacerdotiu(m) Q(uintus) PV-

LA[e]NVS SACRAVIT VITVLO

[---].

Notre lecture (avec le dessin de S. Ganga) :

[---]DE SACRATV

SATVRNI SACRVM

(ob) SACERDOTIV(m) Q PV

NOVELVS SACRAVIT VITVLV(m)

PROFESSIÒNE SAC[e]RDOT {i} V(m) V(otum) S(oluit).

L. 4 : on peut peut-être restituer le *praenomen* et le *nomen* du prêtre (Q. *Pu*(llaienus ?) ou *sacerdotiu(m)q(ue) pu(blicum)*).

L. 5 : le mot *professione* n'a jamais été lu ; on peut proposer autrement la suite : *sac[e]rdoti(um) u(t) v(ouerat) s(oluit)*.

Cette stèle votive commémore la consécration d'un *vitulus* par un prêtre qui, avec l'autorisation des sacerdotes et à l'occasion de sa prêtrise, a accompli son vœu. Le caractère sacré du texte est bien mis en avant dans chaque ligne avec les mots *sacratu*, *sacrum*, *sacerdotiu(m)*, *sacrauit* et encore *sacerdotu(m)*. Un détail intéressant est révélé par la présence de plusieurs prêtres agissant ensemble. Il est probable que certains sont originaires de cités voisines venus au sanctuaire de *Thignica* pour officier le sacrifice du *vitulus*.

Atilio MASTINO, *Note sur deux inscriptions latines de Sicca Veneria/El-Kef et de Mactaris/Makthar*.

165 Ph. BERGER, R. CAGNAT, « Le sanctuaire de Saturne à *Thignica* », *BCTH*, 1889, p. 226, n. 153 ; M. LEGLAY, *Saturne africain. Monuments. I. Afrique Proconsulaire*, Paris, 1961, p. 143, n. 49.

Nous nous intéressons pour le moment à définir le rôle du procurateur sexagénaire *ab actis urbis* : il est un procurateur de l'empereur (*Augusti*), ce qui confirme que la rédaction des *Acta* était liée au *Tabularium principis* sur le Palatin à Rome et il y avait un contrôle impérial fort sur les thèmes insérés dans le « journal » qui était publié quotidiennement (*acta diurna*), mensuel (*acta mensis Mai*) ou en tout cas collecté année après année et conservé dans les archives. Le procurateur impérial dirigeait un bureau auquel appartenaient *apparitores, scribae, actuarii o actarii, ab actis, librarii, diurnarii, scribae*. Enfin le contenu des textes : Hübner a regroupé les sujets en trois catégories (E. Hübner, *De senatus populi Romani Actis*, Lipsia, 1859, p. 63-64) : *aut enim ad rem publicam spectant, aut ad domum Augustam, aut res urbanas quasdam memorabiles tradunt (AM)* ».

Sicca Veneria (El-Kef/Tunisie) - Dédicace au chevalier *Nepotianus* (CIL, VIII, 27573). Complément (fig. 41).

« J'ai pu, grâce à Samir Aounallah et à Moheddine Chaouali, étudier à nouveau l'inscription de *Sicca Veneria*/El-Kef (CIL, VIII, 27573 (a.1916) = *ILS*, 9020 = *AE*, 1906, 23, EDCS-25800096), mentionnant le *proc(urator) sexagenarius ab actis (urbis)* étudiée par H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le haut-empire romain*, Paris, II, 1960, p. 651-653 n° 243 ; III, 1961, p. 1033. Nous publierons bientôt une étude complète sous le titre *Ultimi studi sugli Acta urbis* : un breve aggiornamento, in " *Vrbs. Studi sulla romanità antica e tardoantica* ", II,1, 2021, p. 23-40.



Fig. 41.

Nepotiano e(gregio) u(iro)
proc(uratori) sexagenario
ab actis (urbis)
proc(uratori) centenario
primae cathedrae
ordo Siccensium
ciui et condecursionis
d(ecreto) d(ecurionum) (uacat) p(ecunia) p(ublica)

Nous ne connaissons pas le nom de famille *Nepotianus*, bien que H. Dessau ait déjà pensé à un *Ianuarius* : les savants conviennent qu'il est un homme de lettres venu occuper la fonction de procurateur *ab actis (urbis)* institué par Marc Aurèle ou par Commode¹⁶⁷, avec un salaire de 60 000 sesterces, toujours passé à Rome à l'époque sévérienne pour occuper la première chaire de rhétorique à l'Athénée avec un salaire de 100 000 sesterces. Selon H.-G. Pflaum (*Carrières*, II, 1960, p. 651-653 n° 243), le nom (*Ianuarius* ?) devait être gravé pour toute la famille probablement sur le mur contre lequel certaines bases étaient attachées comme celle dédiée au centurion légionnaire *Victor*, également honoré par le sénat de *Sicca Veneria* comme *ciuis et condecurio* (CIL, VIII 1647 et p. 1523 = *ILS*, 9192, EDCS-18300026). *Nepotianus* serait, selon l'expression de H.-G. Pflaum, rédacteur « en chef » du « Journal officiel » de Rome, ce qui nous semble un peu excessif¹⁶⁸. Pour la datation, entre 180 et 192, voir Pflaum, *Carrières*, III, 1961, p. 1033 ; aussi, Mastino, *Gli Acta Urbis*, p. 52, où nous avons attribué cette fonction (et tout le *cursus*) au temps de Commode, ou plutôt « peut-être au temps de Sévère » (dans ce cas, le *terminus ante quem* devrait être fixé à 198, étant donné que le poste est tenu sous un seul Auguste)¹⁶⁹. L'honneur de la statue a été décrété à l'époque sévérienne par l'*ordo Siccensium* qui entend honorer le concitoyen.

167 H.-G. PFLAUM, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 76 et 81 ; ID., *Abrégé des procurateurs équestres*, adapt. fr. de S. DU CROUX-N. DUVAL, Paris, 1974, p. 31 ; H. BOULVERT GÉRARD, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Napoli, 1970, p. 265 ; pour Marc Aurèle, p. 232.

168 Compte tenu de la présence de l'abréviation *e.* et l'utilisation de *sexagenarius* et *centenarius*, la carrière de ce personnage ne serait pas antérieure à Commode ; voir H.-G. PFLAUM, *Carrières*, cit., p. 653 n° 243 et n. 11 s., qui suggère l'époque sévérienne (cf. *ibid.*, III, 1961, p. 1033). Sur l'abréviation *e.*, cf. aussi A. CHASTAGNOL, « Le formulaire de l'épigraphie latine officielle dans l'antiquité tardive », dans *La terza età dell'epigrafia. Colloquio de l'AIEGL-Borghesi* 86, Faenza, 1988, p. 11-64, p. 44 n. 145 ; M. J. JARRETT, « An Album of the Equestrians from North Africa in the Emperor's Service », dans *Epigr. Stud.*, 9, Bonn, 1972, p. 217 n. 138 ; A. MASTINO, *Il 'giornalismo' nell'antica Roma : Gli Acta Urbis*, Urbino, Editrice Montefeltro, 1978, p. 53 et n. 18. Sur le fait que les *Acta* mentionnés dans l'épigraphie de *Nepotianus* sont ceux d'*Urbis*, v. PFLAUM, *Carrières*, cit., II, 1960, p. 652 n. 243, et notes connexes ; MASTINO, *Gli Acta Urbis*, cit., p. 53 et n. 16. Sur le rang sexagénaire du poste, PFLAUM, *Carrières*, cit., p. 76, 81, 232 ; ID., *Abrégé*, cit., pp. 37 et 41.

169 MASTINO, *Gli Acta Urbis*, cit., p. 108.